



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 17218

Texte de la question

Mme Sophie Errante attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Les RASED dispensent des aides, pédagogiques ou rééducatives, spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté. Ils constituent, aujourd'hui, le seul dispositif gratuit d'aides spécialisées à l'école. Or ces aides ont été durement touchées par des suppressions massives de postes engagées par le précédent gouvernement. Les professionnels, qui ont su faire évoluer ce dispositif afin de répondre aux besoins des élèves et accompagner au mieux les écoles, ont aujourd'hui besoin d'être rassurés et informés sur le devenir des RASED afin de continuer à accomplir leur mission de la meilleure façon. Aussi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant à l'avenir des RASED, la définition de leur mission mais aussi le rétablissement éventuel de postes supprimés.

Données clés

Auteur : [Mme Sophie Errante](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (10^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17218

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1215

Question retirée le : 26 février 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)